## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : FR80ZZZ551470

Type de contrat : Cantine Garderie NAP

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez MAIRIE D'AUBERIVES SUR VAREZE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de MAIRIE D'AUBERIVES SUR VAREZE

FR80ZZZ551470

**IDENTIFIANT CREANCIER SEPA** 

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

·		
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom, prénom :  Adresse : Code postal Ville : Pays :	Nom, prénom : MAIRIE D'AUBERIVES SUR VAREZE  Adresse : 2 rue des Ecoles Code postal : 38550 Ville : Auberives sur Varèze Pays : France	
DESIGNATION DU COMP	PTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)	

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)		IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)	
Signé à :	Signature :		_
Le:			
			_
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT			

DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT ) :

Nom du tiers débiteur :

## JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

## Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par MAIRIE D'AUBERIVES SUR VAREZE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec MAIRIE D'AUBERIVES SUR VAREZE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa

relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux

articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.